



CPP – Adobe Stock pour Print on Demand (2020v1)

1. **Propriété.** Sauf octroi figurant dans les présentes CPP, Adobe et ses concédants de licences conservent tous les droits de propriété sur l'Œuvre. « **Œuvre(s)** » désigne les photographies, illustrations ou vecteurs qui sont (A) désignés comme « standard » et (B) non désignés comme « usage éditorial uniquement » dans les Services On-demand d'Adobe Stock.
2. **Licence relative à l'Œuvre.** Sous réserve des restrictions du Contrat, Adobe octroie au Client et à ses Affiliées (le cas échéant) une licence unique, non exclusive, mondiale, non transférable, ne pouvant pas donner lieu à l'octroi d'une sous-licence, pendant la Durée de la Licence, pour utiliser, reproduire et modifier l'Œuvre uniquement afin de l'incorporer dans (A) des documents imprimés destinés à la publicité, au marketing et à la promotion pour les utilisateurs finaux (« **Matériel de marketing** ») ; et (B) des unités de marchandises tangibles destinées à la vente à un seul utilisateur final (« **Marchandise** ») (collectivement, « **Licence standard** »).
 - 2.1 **Matériel de marketing.** Le Client doit acheter une Licence Standard distincte d'une Œuvre pour chaque commande par laquelle un utilisateur final achète du Matériel de marketing incorporant cette Œuvre. A titre d'illustration : (A) si un seul utilisateur final achète 100 cartes de visite et 100 brochures en intégrant l'Œuvre A dans une seule commande, le Client doit acheter une licence pour l'Œuvre A pour exécuter la commande ; mais (B) si un utilisateur final achète 100 cartes de visite en intégrant l'Œuvre A dans une commande et 100 brochures en intégrant l'Œuvre A dans une autre commande, le Client doit acheter deux licences distinctes de l'Œuvre A pour exécuter les deux commandes.
 - 2.2 **Marchandises.** Le Client doit acheter une Licence Standard distincte d'une Œuvre pour chaque unité de Marchandise incorporant cette Œuvre. A titre d'illustration, si un utilisateur final achète 10 affiches et 10 mugs à café incorporant l'Œuvre A, le Client doit acheter 20 licences de l'Œuvre A afin de créer ces 20 unités de Marchandises. Les Marchandises comprennent notamment les mugs, les t-shirts, les affiches, les cartes de vœux et le papier peint.
 - 2.3 **Utilisateurs finaux.** Le Client doit s'assurer que chaque utilisateur final accepte les restrictions du présent Contrat par un accord écrit exécutoire.
3. **Restrictions.** Les restrictions ci-dessous s'ajoutent aux restrictions des Conditions Générales qui s'appliquent également à une Œuvre :
 - 3.1 **Restrictions générales.** Il est interdit au Client :
 - (A) d'utiliser l'Œuvre d'une quelconque manière qui permette à un utilisateur final ou à un autre tiers d'utiliser, de télécharger, d'extraire ou d'accéder à l'Œuvre sous la forme d'un fichier autonome ou d'une manière qui dépasse le périmètre de la présente licence accordée à l'Œuvre ;
 - (B) de prendre toute mesure en rapport avec l'Œuvre qui viole la propriété intellectuelle ou d'autres droits de toute personne physique ou morale, comme les droits moraux de l'auteur de l'Œuvre et les droits de toute personne qui apparaît dans l'Œuvre, ou de toute personne dont la propriété apparaît dans l'Œuvre ;
 - (C) d'enregistrer ou de demander à enregistrer une marque de commerce, une marque de fabrique, un nom commercial, un logo ou une marque de service qui utilise une Œuvre (en tout ou en partie), ou de tenter d'empêcher un tiers d'utiliser l'Œuvre ;
 - (D) d'intégrer l'Œuvre à du contenu pornographique, diffamatoire ou autrement illicite ;
 - (E) d'utiliser l'Œuvre d'une manière qui décrit des modèles ou des biens en rapport avec un sujet qu'une personne raisonnable jugerait peu flatteuse, immorale ou polémique, en tenant compte de la nature de l'Œuvre, y compris, mais sans s'y limiter, des publicités pour du tabac, des clubs de divertissement pour adultes ou des lieux ou services similaires, des approbations de partis politiques ou d'autres mouvements basés sur l'opinion, ou faisant écho à une déficience mentale ou physique ;
 - (F) d'utiliser l'Œuvre de manière éditoriale ;
 - (G) de supprimer, de masquer ou de modifier tout avis de propriété relatif aux Œuvres ; ou de donner une fausse déclaration expresse ou implicite selon laquelle vous ou un tiers êtes le créateur ou le détenteur des droits d'auteur d'une Œuvre ;

- (H) d'utiliser les Œuvres ou tout titre, toute information de légende, tout mot-clé ou toutes autres métadonnées associées aux Œuvres à des fins (1) d'apprentissage machine ou d'intelligence artificielle ; ou (2) des technologies conçues ou destinées à l'identification des personnes physiques ; ou
- (I) pour le Matériel de marketing, le Client ne peut pas, au total, faire paraître ou autoriser l'affichage d'une Œuvre sur plus de 500 000 documents imprimés (y compris des copies).

3.2 API Adobe Stock. L'utilisation par le Client des API Adobe Stock est soumise aux conditions d'utilisation d'Adobe disponibles sur <https://www.adobe.com/legal/terms.html> (ou URL ultérieure), et sur <http://www.adobe.com/go/developer-terms> (ou URL ultérieure) (collectivement, les « **Conditions générales du développeur d'Adobe Stock** »). Les Conditions générales du développeur d'Adobe Stock sont intégrées aux présentes par cette référence et font partie du Contrat. En cas de conflit entre le Contrat et les Conditions générales du développeur d'Adobe Stock, les Conditions générales du développeur d'Adobe Stock prévaudront, mais uniquement en ce qui concerne les API Adobe Stock.

4. Réclamations de tiers relatives à la propriété intellectuelle.

4.1 Obligations d'Adobe. Dans le cadre des présentes CPP, une « **Réclamation pour contrefaçon** », telle que définie dans les Conditions Générales, signifie toute réclamation de tiers à l'encontre du Client pendant toute la durée de la Licence dans la mesure où la réclamation allègue que l'Œuvre garantie enfreint directement le brevet, le droit d'auteur, la marque de commerce, les droits de publicité ou les droits à la vie privée du tiers. L'expression « **Œuvre garantie** » désigne une Œuvre qui a été téléchargée et payée par le Client.

4.2 Conditions supplémentaires. Adobe n'assumera aucune responsabilité en cas de Réclamation pour contrefaçon découlant : (A) de toute modification d'une Œuvre ; (B) de toute association d'une Œuvre avec tout autre document ou information ; (C) de l'utilisation par le Client d'une Œuvre après qu'Adobe a demandé au Client de cesser toute utilisation de l'Œuvre ; (D) de l'utilisation par le Client d'une Œuvre en violation du présent Contrat ; ou (E) du contexte au titre duquel le Client utilise une Œuvre.

5. Autres réclamations. Le Client défendra et paiera, à ses frais, toute Réclamation de tiers à l'encontre d'Adobe résultant d'une violation des conditions du présent Contrat de la part du Client ou des utilisateurs finaux du client.

6. Clause de réserve. Si le Client a connaissance, ou si lui ou Adobe estime raisonnablement qu'une Œuvre peut faire l'objet d'une réclamation d'un tiers, alors Adobe peut demander au Client de cesser toute utilisation, reproduction, modification, présentation, distribution et possession de cette Œuvre, et le Client doit rapidement se conformer aux consignes d'Adobe, et s'assurer que les clients, distributeurs, employés, employeurs et utilisateurs finaux du Client cessent d'utiliser l'Œuvre. Adobe peut, à tout moment, (A) résilier la licence d'une Œuvre moyennant l'envoi d'un préavis au Client en cas de violation du présent Contrat par ce dernier ou par l'un de ses utilisateurs finaux ; (B) interrompre la licence d'une Œuvre ; et (C) refuser le téléchargement d'une Œuvre.

7. Description du produit. La description du produit Stock (<https://helpx.adobe.com/legal/product-descriptions/stock.html> ou URL ultérieure) (« **Description du produit Stock** ») est intégrée aux présentes par référence et l'utilisation par le Client des Services On-demand d'Adobe Stock est soumise aux conditions de la Description du Produit Stock applicables au Bon de Commande du Client.

8. Conseiller juridique. Le Client consultera son propre conseiller juridique par rapport à son utilisation des Œuvres.

9. Effet de la résiliation ou de l'expiration. À la résiliation ou à l'expiration du Bon de Commande applicable ou du Contrat, la Licence Standard du Client prendra immédiatement fin, y compris le droit du Client de concéder la licence et d'utiliser les Œuvres. Cependant, les utilisateurs finaux du Client peuvent continuer à utiliser le Matériel de marketing et les Marchandises achetés au Client avant leur résiliation ou leur expiration. L'administrateur du Client aura accès aux Œuvres concédées sous licence par le Client en vertu du présent Contrat et à l'historique de 30 jours dans le même format que celui alors disponible dans les Services On-demand d'Adobe Stock.

10. Avis des tiers. Les auteurs de certaines normes publiques et de codes mis à la disposition du public, ainsi que tout concédant de licence tiers, exigent la communication de certaines notifications aux Utilisateurs finaux des Services On-demand d'Adobe Stock. Ces notifications tierces se trouvent à la page <http://www.adobe.com/go/thirdparty> (ou une nouvelle URL de cette page). L'intégration de ces notifications tierces ne limite pas les obligations d'Adobe envers le Client.